



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E146592

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/12/2014
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 11/06/2021
5 000

Raison sociale : BEAUCAMP
Sigle : BEAUCAMP
15 ROUTE DE BOURBOURG
59285 ARNEKE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DUNKERQUE 2014B00609

Téléphone : 03 28 42 35 38 Fax : 09 82 11 11 60
Portable : 06 40 21 11 42

Siret : 808 614 739 00015

Site Internet :
E-mail : alexandre.beaucamp@wanadoo.fr

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : //

Responsabilité légale :
BEAUCAMP ALEXANDRE PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 159792709 E 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 159792709 E 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 6 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	18/05/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/05/2022
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	08/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	18/05/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	18/05/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	18/05/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	18/05/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	08/12/2021
o Fenêtres de toit	08/12/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	08/12/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.